



RÉSIDENCE DE CRÉATION

APPEL À CANDIDATURE

Résidence illustrations, écriture et actions de médiation

La Médiathèque de Vence (06)

Date limite de dépôt : 15 avril 2024

La Médiathèque de Vence dans les Alpes-Maritimes lance un appel à candidatures pour une résidences d'auteur·rice-illustrateur·trice.

Cette résidence s'inscrit dans un Contrat Territoire Lecture signé en 2024 entre La Ville de Vence / Médiathèque Elise & Célestin Freinet et la Direction des affaires culturelle Provence Alpes Côte d'Azur.

Durée de la résidence : 2 mois (juin à juillet 2024)

Objet

La Médiathèque de Vence (Alpes-Maritimes) accueille en résidence de création d'une durée de deux mois un·e auteur·rice-illustrateur·trice ayant déjà été publié·e par une maison d'édition.

Objectifs de la résidence

Le·la résident·e développera un projet de création personnelle autour d'un livre illustré, accompagné d'actions de médiation développées par les médiathèques de Vence, de Gattières et de La Gaude, Saint Jeannet, Tourrettes-sur-Loup.

Cette résidence de 2 mois est conçu par une équipe projet (bibliothécaires des médiathèques).

L'artiste en résidence développera un projet d'actions de médiation en lien avec son univers artistique.

Un des objectifs de la résidence est aussi de faire rencontrer au plus grand nombre une œuvre, une pratique artistique et un l'artiste.



La résidence artistique permettra d'engager des actions auprès de publics du territoire Pays de Vence (La Gaude, Gattières, Tourrettes-sur-Loup, Saint Jeannet et Vence).

Le programme des interventions sera co-construit entre l'artiste en résidence et l'équipe projet : ateliers / rencontre / lecture / carte blanche / création collective / exposition / format numérique.

L'artiste est donc invité-e à produire une note d'intention qui servira de base de travail collectif.

Certains partenariats sur le territoire sont déjà envisagés ou engagés par l'équipe dans le cadre des programmations antérieures, mais d'autres partenariats pourront être explorés en fonction des idées de l'artiste en résidence, afin de favoriser la transdisciplinarité.

Les interventions se feront le plus souvent et prioritairement dans les bibliothèques, mais pourront avoir lieu dans des structures lieux partenaires si cela s'avère cohérent et utile au projet.

La résidence et la programmation qui en émaneront se déploiera sur un nombre déterminé de structures (5 bibliothèques participantes), en fonction de leur environnement territorial et partenarial. Toutefois, l'artiste invité-e devra pouvoir proposer un dispositif créatif reproductible (support, module d'animation, ...) à l'ensemble des équipes afin qu'elles puissent décliner dans leur propre lieu une proposition liée à la résidence.

Un temps de préparation est à envisager en amont de la résidence (visioconférence(s) ou réunion(s)) afin d'élaborer ensemble ce programme. Par ailleurs, une rencontre autour du travail et de la démarche de l'artiste devra être organisée avant le début de la résidence, avec les acteurs du réseau participant au projet.

L'artiste invité-e participera au bilan de la résidence au travers d'outils communiqués par la coordination.

Lieux & temps des interventions de médiation

Le temps de médiation ne pourra excéder 30% du temps de travail de l'artiste sur la base des 35h.



L'artiste en résidence sera amené à intervenir sur plusieurs lieux du territoire vençois (bibliothèques et structures partenaires), du mardi au samedi, pour ses actions de médiation auprès des publics et pour des temps de concertation et de préparation. Les interventions regroupées sur des semaines successives, notamment pendant les vacances scolaires, seront à privilégier.

Conditions financières

Les deux mois de résidence couvrent le temps de préparation en amont, la résidence proprement dite et le temps de restitution pour une rémunération de 4 400 euros toutes charges comprises.

Une enveloppe forfaitaire de déplacements de 200€ est prévue.

Le matériel pour des ateliers et/ou réalisations de médiation sera pris en charge par la médiathèque sur présentation de devis.

Cadre juridique

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste en résidence sera signée avant le début de la résidence.

Dossier de candidature

Éligibilité

La résidence s'adresse à des artistes ou auteurs - autrices ou illustrateurs - illustratrices, ayant à leur actif une expérience en matière de médiation, notamment auprès du jeune public.

Le candidat ou la candidate est auteur-trice ou illustrateur-trice, il ou elle doit avoir publié au moins un livre à compte d'éditeur.

Contenu du dossier

- ▶ Une présentation de votre parcours, de votre travail artistique et le cas échéant, des publications que vous avez déjà effectuées,
- ▶ Une présentation de votre expérience en matière d'ateliers ou de médiation, en particulier auprès du jeune public,
- ▶ Une note d'intention présentant la manière dont vous envisagez les formats et déroulés que vos interventions. Ce, en tenant compte d'un déploiement sur plusieurs lieux et auprès de publics variés,
- ▶ Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection.

Formats souhaités des documents : .doc ou .pdf et .jpg



Calendrier de l'appel à projet

Envoi des dossiers 15 avril à minuit 2024 minuit au plus tard,

Phase d'instruction des dossiers 16 avril au 30 avril et échanges oraux (format à déterminer) avec les candidat-e-s des dossiers pré-sélectionnés,

Réponse : 3 mai 2024

Phase d'immersion et de travail avec les équipes dès le 1^{er} juin 2024 pour une entrée en résidence au 11 juin 2024.

Contact pour l'envoi du dossier :

cverrat@ville-vence.fr

mediatheque@ville-vence.fr

04.93.58.02.12/ 06.15.31.30.86

Les dossiers de candidature seront étudiés par un jury constitué de professionnels des Médiathèques de Vence, La Gaude et Gattières, Saint Jeannet et de Tourrettes-sur-Loup. Ce comité pourra prendre contact avec les candidats afin de demander des précisions avant de donner une réponse définitive.

Soutenu par :

